

Séance du 25 MAI 2022

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

---- L'an deux mille vingt-deux
le 25 mai à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 17 mai 2022

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **LATIL** Yves, **DANEL**
Mauricette, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth et **WEBER** Hélène.

3 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth, **MACCARIO** Fabrice et
WALCZAK Franck

2 absents : **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

2 pouvoirs : **MACCARIO** Fabrice pouvoir à **ROBERT** Frédéric ;
SECHEPINE Elisabeth à **WEBER** Hélène

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

DCM N° 28/2022

4-1

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

ID : 004-210400131-20220525-202228RHDHT-DE

**OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET à compter du
1^{er} juillet 2022 (Modification inférieure à 10 % et sans impact sur une affiliation CNRACL)**

---- Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'agent mis à disposition par la commune de Châteauneuf Val St Donat n'interviendra plus à compter du 1^{er} juillet 2022 pour l'entretien des locaux de la mairie pendant les vacances. Les heures ont été proposées à Mme Chantal MANRESA qui a accepté.

---- Actuellement, Mme MANRESA est rémunérée à raison de 25 heures par semaine, temps de travail annualisé. Elle effectuera 7,5 heures par semaine pendant les 16 semaines de vacances qui s'ajouteront à sa durée hebdomadaire de travail.

---- Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi **Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe** à temps non complet à 27 heures par semaine à compter du **1^{er} juillet 2022**. Il est précisé que la modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet d'agir sur une affiliation à la CNRACL.

--- Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- ❖ **D'ADOPTER** la proposition du Maire et d'augmenter le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 27 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2022
- ❖ **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois annexé à la présente délibération,
- ❖ **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
René AVINENS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

ID : 004-210400131-20220525-202228RHDHT-DE

TABLEAU DES EMPLOIS au 1^{er} juillet 2022

FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GRADES	EFFECTIF		
			TC	TNC	DHT
ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché territorial	1		35
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1		35
		Adjoint administratif territorial		1	17.50
	CDD remplacement	Adjoint administratif territorial		1	17.50
TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1		35
		Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe		1	27
		Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe		1	24.50
		Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe		1	18.50
		Adjoint technique territorial		1	22
	CDD	Adjoint technique territorial		1	21